

Appel à candidatures TASSILI 2016

Le partenariat Hubert Curien (PHC) Tassili soutient la coopération scientifique franco-algérienne. Le PHC Tassili finance en priorité la mobilité de jeunes chercheurs algériens au sein de laboratoires français dans le cadre de projets de recherche conjoints et la mobilité de chercheurs français vers l'Algérie.

Ce programme bilatéral est porté et co-financé par le ministère français des Affaires étrangères et du développement International (MAEDI) et le Ministère de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) français d'une part et par le ministère algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique d'autre part.

La coordination des activités du programme et de son pilotage est placée par les tutelles sous la responsabilité du Comité Mixte d'Évaluation et de Prospective (CMEP), composé d'experts des deux pays et de deux co-présidents.

Les dossiers de candidatures doivent être saisis en ligne sur le site de Campus France par la partie française et déposés auprès de l'organe de tutelle algérien par la partie algérienne.

Seront éligibles uniquement les projets déposés conjointement par les deux parties.

Un appel à projets spécifique « PHC Maghreb » destinés aux projets multilatéraux impliquant des partenaires des 3 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) avec des partenaires Français est mis en ligne en Janvier 2015 sur le site de Campus France et des Instituts français des pays concernés.

Types de projets concernés

- Les projets s'inscrivent dans le cadre de la coopération bilatérale entre la France et l'Algérie et à ce titre sont financés, par les deux pays.
- Le Partenariat soutient le développement d'une coopération scientifique de haut niveau. Il s'appuie sur la recherche et la formation par la recherche dans le cadre d'une collaboration entre deux équipes partenaires issues des universités, des grands établissements ou des organismes de recherche.
- Le Partenariat a pour objectif prioritaire la mobilité et la formation des jeunes doctorants du système LMD et qui n'ont pas soutenu leur thèse.
- La formule de la thèse en cotutelle sera prioritaire. Les co-tuteurs algérien et français s'entendent sur le sujet de thèse et sur les parties du travail qui doivent être réalisées dans chacun des deux pays.

- Tous les aspects de la recherche et du développement universitaire sont concernés : la formation, la recherche, la valorisation et le transfert technologique. Un partenariat peut donc développer un ou plusieurs de ces aspects.
- La coopération souhaite encourager le regroupement des équipes de recherche travaillant sur des thèmes voisins et/ou complémentaires afin de favoriser le prolongement dans des réseaux de recherche collaborative régionaux, européens ou internationaux.

Critères concernant l'équipe constituée

Sont exclues de l'appel à projets les équipes qui ont encore un partenariat en cours en 2015 ou dont le projet s'est terminé fin 2014.

- Une même équipe ne peut participer simultanément à plusieurs projets Tassili et un chef de projet ne peut être responsable de plus d'un projet.
- Sont éligibles à ce programme de recherche les projets présentés côté français par les universités, les grands établissements et les organismes de recherche. Pour la partie algérienne, le projet doit être domicilié dans un établissement universitaire dépendant du MESRS algérien et des centres de recherches.
- Les responsables du projet doivent être habilités à diriger des recherches.
- **Ne seront pas éligibles les dossiers incomplets au regard des pièces demandées.**

Critères concernant les projets

- Les projets seront sélectionnés sur la base de l'excellence scientifique et de la qualité de la formation dans le cadre des priorités thématiques définies annuellement par le CMEP en concertation avec les organes de tutelle.
- Le montant moyen des soutiens apportés couvrant les frais de mobilité, de séjour et de logistique est de l'ordre de 8500€ par année par projet pour la partie française.
- **Sont concernés les projets portant sur les thématiques suivantes :**
 - Sciences médicales et du vivant
 - Biotechnologies : Santé – Agriculture – Sécurité alimentaire
 - Ressources en eau : Production, Traitement, Distribution
 - Sciences humaines et sociales – Science et société
 - Sciences économiques, financières et de gestion
 - Risques naturels et technologiques – Sismologie et génie parasismique
 - Energies renouvelables et développement durable
 - Architecture urbaine et rurale et nouvelle spatialité
 - STIC : Informatique – Mathématiques et Mathématiques appliquées
- **La problématique « environnementale » est considérée comme transversale à chacune des priorités suscitées.**

- **Les projets devront nécessairement impliquer une à deux (maximum par projet) thèses en co-tutelle (double inscription) ou en co-direction (inscription en Algérie) : c'est un critère de recevabilité des projets.**
- Le dossier de candidature devra comprendre un engagement écrit des co-directeurs à mettre en place la co-tutelle et/ou la co-direction. **Priorité sera donnée aux projets comportant une co-tutelle de thèse.**
- Rappel : L'Algérie a pris des dispositions réglementaires pour que les cotutelles institutionnalisées entre les Universités des 2 chefs de projet puissent désormais constituer la règle en matière de direction de thèse. Dans cet esprit, il conviendra de préciser les projets de thèse en cotutelle dans la présentation du projet. La codirection de thèse reste cependant toujours possible.

Seront prioritaires les projets présentés par des équipes algériennes reconnues, appartenant à un laboratoire agréé et dont les activités de recherche s'inscrivent dans le cadre des Programmes nationaux de recherche algériens, ou encore dans un cadre collaboratif euro-méditerranéen (MISTRALS, ENVIMED, ANR...)

Comité de sélection des projets

- Le comité de sélection est composé du Comité mixte et des représentants des tutelles ; lors de la réunion annuelle, il établit le classement final en s'appuyant, pour la partie française, sur les évaluations scientifiques de la Mission Europe et Internationale pour la recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur (MEIRIES) du MENESR et, pour la partie algérienne, sur les évaluations des experts désignés par les autorités algériennes de tutelle et indépendants du Comité mixte. Les experts du Comité mixte signent une déclaration de confidentialité et de non-conflit d'intérêt.
- Pour la partie française, la MEIRIES du MENESR assure l'évaluation scientifique des dossiers.
- Les propositions classées sont soumises pour financement aux organismes de tutelle qui arrêtent la liste des partenariats Hubert Curien retenus, compte tenu de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au PHC Tassili. Le comité mixte d'experts est tenu d'informer les porteurs de projets du résultat de l'évaluation.
- Le comité mixte d'experts est tenu d'informer les porteurs de projets du résultat de l'évaluation.

Le comité de sélection portera une attention particulière aux perspectives de diffusion et de valorisation, notamment dans une finalité de développement (projets à potentiel économique, industriel, sociétal). En outre, la qualité des structures d'accueil, la transversalité des recherches, leur caractère particulièrement innovant et l'association d'opérateurs économiques seront pris en considération. L'effet structurant du projet en réseau, régional, européen ou international, sera également pris en compte.

Modalités de fonctionnement et de suivi de projets sélectionnés

- **Les établissements partenaires doivent approuver le projet** présenté par les équipes et s'engager à mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation. En effet, le PHC Tassili n'a pas vocation à couvrir l'intégralité des coûts des projets.
- **La durée du financement est de 3 ans et ne peut être prolongée.**
- **Les financements sont accordés sur une base annuelle :**

- ils doivent être impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent en aucun cas être reportés sur l'exercice suivant.
- **Les moyens alloués par la France aux projets couvrent :**
 - une mission en France d'une semaine au profit du responsable de l'équipe algérienne pour la mise en œuvre et le suivi du projet (par diem à raison de 90€/jour pour un maximum de 7 jours),
 - une mission en Algérie (billet d'avion) d'une semaine au profit du responsable de l'équipe française, pour la mise en œuvre et le suivi du projet avec prise en charge du séjour par la partie algérienne ou per diem équivalent (remboursement du transport dans la limite de 460 € par voyage aller-retour, et des frais de visa à hauteur de 85 €).
 - des séjours de formation en France d'une durée de 2 à 4 mois (voire 5 sur demande) par an au profit **d'un ou deux (maximum par projet) doctorants algériens** (en co-tutelle ou en co-direction) impliqués dans le projet de recherche , le per diem (45€/jour) est fourni par la partie française.

NB : Les mobilités seniors de l'Algérie vers la France ne sont plus prises en charge par le programme, et les doctorants devront avoir moins de 40 ans.

Les rapports de mission des doctorants et chefs de projets seront adressés en fin de mission aux co-présidents du Comité mixte. Les chefs de projet sont tenus de communiquer un bilan annuel et un bilan final, de communiquer les publications réalisées et les soutenances de thèses issues du projet et d'y faire référence au soutien du PHC Tassili.

- **L'appui logistique alloué par la France :**

Pour des besoins clairement justifiés, un appui logistique **limité** peut être affecté aux équipes d'accueil des étudiants algériens en France: petit matériel inventorable, produits consommables, ouvrages, ou cartes (hors abonnement), frais de publication en lien avec le projet, billets France-Algérie pour les participants français du Projet, frais d'inscription aux colloques liés à une mobilité des chercheurs du projet ou frais d'organisation de colloques en lien direct avec le projet. L'appui logistique peut couvrir également les frais d'inscription du doctorant à des colloques en vue de présenter une communication en relation directe avec le projet.

Les commandes sont effectuées directement et uniquement par le secrétariat français du CMEP après accord du co-Président français auquel les devis sont soumis. **Sont exclus les matériels et logiciels de bureautique et informatique**, les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique.
- **Les moyens alloués par l'Algérie aux projets couvrent :**
 - un billet d'avion pour la France pour une mission d'une semaine au profit du responsable de l'équipe algérienne pour la mise en œuvre et le suivi du projet (NB : le per diem est versé par les autorités françaises),

- la mission en Algérie d'une semaine au profit du responsable de l'équipe française, pour la mise en œuvre et le suivi du projet, une prise en charge totale du séjour sera assurée par la partie algérienne (accueil, hébergement, restauration, transport à l'intérieur du pays).
 - des billets d'avion pour des séjours de recherche en France d'une durée de 2 à 5 mois par an au profit des doctorants algériens en co-tutelle ou en co-direction impliqués dans le projet de recherche.
- **L'appui logistique alloué par l'Algérie concerne l'achat de matériel répertoriable informatique), de produits consommables, et la disponibilité de véhicules tout terrain pour les sorties sur le terrain.**
 - **Le suivi de projet**
La durée des projets est de 3 ans et les financements sont annuels.
 Chaque année, la remise d'un rapport d'étape des travaux de l'année conditionne la reconduction des financements. Il doit préciser l'utilisation des moyens alloués et l'indication des publications et communications communes produites par le partenariat, ainsi que les difficultés rencontrées.
Au terme de la troisième année, un rapport final et une fiche de synthèse en vue d'une diffusion publique sont transmis au Comité.
 Pour être validées comme production scientifique du partenariat, les **publications** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés et communications dans des congrès ou des colloques), ainsi que les **rapports et ouvrages**, doivent **explicitement mentionner** le soutien du programme Tassili avec le numéro du partenariat.
 Ces publications devront en outre porter mention du soutien accordé par les ministères de tutelle.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le guide publié en annexe, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

- Lancement de l'appel d'offres : **8 mars 2015**
- Date limite de dépôt des candidatures : **13 mai 2015**
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **octobre 2015**
- Début des projets retenus : **début 2016**

Modalités pratiques de candidature

- **La réponse à l'appel comprend trois parties :**
 - 1 - les acteurs du projet et **partenaires** (chefs de projets, laboratoires, universités ou établissements...);
 - 2 - la **description du projet** (contexte de coopération, objectifs, description, méthodologie, contexte national et international et résultats espérés). Le chef de projet distinguera discipline de recherche et domaine applicatif et donnera, en annexe, tout complément ou document jugés nécessaires pour l'information des experts évaluateurs ;
 - 3 - les **moyens** :
 - les **moyens disponibles** (ressources humaines et matérielles existantes, autres financements) ;
 - les **moyens demandés** (appui logistique et mobilité) ;
- **Les acteurs du projet :**
 - Le **chef de projet français** saisit et dépose le dossier de candidature en ligne sur le site de Campus France.
 - Le **chef de projet algérien** dépose le dossier CMEP auprès des chefs d'établissements qui le transmet via les présidences ou directions d'établissement au MESRS – Sous-direction de la Formation Doctorale DFDHU (Bureau CMEP). Les propositions doivent obligatoirement porter les signatures requises.
 - Avant de valider sa candidature, le chef de projet doit avoir obtenu tous les **accords nécessaires** : directeur du laboratoire, président de l'université ou chef d'établissement, co-directeur de thèses, personnes impliquées dans le projet.
 - Concernant les membres des équipes, il convient de présenter le parcours scientifique du chercheur sous forme d'un **résumé d'une page** avec les 5 dernières publications importantes. Il est impératif de joindre tous les CV en annexe (**2 pages maximum**). **Tout dépassement entraînera une pénalité dans le classement des projets.**
- **Dans la partie « Description du projet »** du dossier de candidature :
 - il est **indispensable** d'indiquer dans la partie « objectifs » la part de **formation par la recherche** avec le nombre et les noms des membres du projet en formation diplômante, le niveau visé (priorité aux doctorants), la description du projet de thèse (une page en annexe).
 - il convient par ailleurs de joindre impérativement en annexe un tableau synthétique présentant le calendrier d'exécution et l'apport de chaque partenaire au déroulement du projet.
- **Dans la partie « moyens demandés »**, les moyens demandés en mobilité sont à exprimer en jours.
- Les documents joints en annexe du dossier doivent toutefois être limités à 20 pages.

Les experts du programme se réservent le droit de ne pas examiner les dossiers qui ne comprendraient pas les documents demandés ou qui ne respecteraient pas ces règles.

Contacts pour le programme

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

M. Hakim DAHMANI

Sous-Directeur de la Formation doctorale

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

11 Chemin Doudou Mokhtar

Ben Aknoun 16000 Alger

Mél : h.dahmani@mesrs.dz

M. Lies AHNOU

Mél : Tassili.cmep@mesrs.dz